



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée :

Qu'à une séance ordinaire, tenue le 4 mars 2024, à 19h30, la conseillère Karen Crandall de la Municipalité de Saint-Armand a déposé un avis de motion concernant le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NO. 114-24

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 114-23 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

L'objet du règlement est de modifier l'article 14. 1 *Cours d'eau*, concernant l'interdiction de circuler sur un cours d'eau gelé à Saint-Armand, pour le rendre non applicable.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 2 avril 2024 à 19h30 au Centre communautaire de Saint-Armand.

Toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal situé au 414, chemin Luke, durant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Municipalité, www.municipalite.saint-armand.qc.ca, dans la rubrique Règlementation.

Donné à Saint-Armand
ce 12 mars 2024

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidente de Saint-Armand, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public du règlement no 114-24 modifiant le règlement 114-23 concernant la circulation et le stationnement, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 12 mars 2024 avant 17h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Armand ce 12 mars 2024.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière